DÉPASSER LES 500 000 AGRICULTRICES ET AGRICULTEURS ET RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE ?

IMPOSSIBLE SANS ÉVOLUTION DES RÈGLES FONCIÈRES

Echange avec des parlementaires autour des préconisations de la Coalition foncière

Jeudi 3 avril 2025

Assemblée nationale

Actes du colloque

Alors qu'a été votée en mars 2025 la Loi d'Orientation Agricole qui fixe l'objectif d'une France avec 500 000 agricultrices et agriculteurs, comment définir les mesures nécessaires pour l'atteindre et résoudre la crise actuelle que connaît le monde agricole ?

Ce colloque parlementaire avait pour but un échange entre des parlementaires de divers bords politiques et des actrices et acteurs de la société civile et expert·e·s sur la régulation foncière, levier clé pour réussir la transition écologique et alimentaire grâce à une meilleure orientation des terres agricoles.

Présentation des Actes

Le colloque du 3 avril 2025 a été proposé par la Coalition foncière avec le MNLE et le CPTG pour présenter aux parlementaires et débattre publiquement des propositions en matière de gouvernance du foncier afin de réaliser l'objectif d'atteindre et dépasser le nombre 500 000 agricultrices et agriculteurs fixés par la Loi d'orientation agricole.

La Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture du 24 mars 2025 fixe les objectifs suivants :

En matière structurelle :

- Dépasser les 500 000 agricultrices et agriculteurs et les 400 000 exploitations en 2035, répartis sur l'ensemble du territoire ;
- Préserver un modèle d'exploitation agricole familial, encourager les formes d'installation collective, l'installation progressive ;
- Favoriser la création, l'adaptation, et la transmission des exploitations agricoles ;
- Réguler l'ensemble des marchés fonciers ;
- Financer l'installation.

Concernant production et de mode de production :

- Développer les filières fruits et légumes ;
- Atteindre 21% de la surface en agriculture biologique au 1er janvier 2030 ;
- Atteindre 10% de la surface agricole en légumineuse au 1er janvier 2030 ;
- Augmenter le linéaire des haies.

Mais la loi a été votée en n'intégrant que très peu des propositions formulées par divers acteurs, notamment la Coalition foncière, ni des amendements formulés par divers parlementaires.

Elle n'indique, en particulier, pas les évolutions à faire opérer au cadre foncier qui est pourtant un déterminant clef du maintien et de l'augmentation du nombre d'unités de production et d'agricultrices et agriculteurs.

Ce document rend compte de toute la diversité des contributions échangées lors du colloque en les appuyant sur bon nombre des illustrations concrètes partagées par les intervenant·e·s : exemples de mécanismes par lesquels s'opère la concentration foncière, de résistance à cette concentration, et de dispositifs permettant localement d'agir. Les présentations powerpoint des panélistes sont accessibles en ligne au bas de cette page web.

Les Actes du colloque visent à entretenir le lien entre les interlocuteurs qui y ont participé et à ouvrir la discussion à toutes personnes intéressées afin de développer ensemble des propositions pertinentes et les soutenir au niveau législatif et politique. Les contacts des organisateurs sont indiqués à cet effet.

Table des matières

Introduction.....5

Lisa Belluco, députée de la Vienne (Les Écologistes).....5

Dominique Potier, député de Meurthe et Moselle (PS et apparentés).....5

Emmanuelle Porcher, professeure au Muséum national d'Histoire naturelle.....6

Table ronde 1. Quels moyens pour connaître la réalité de la concentration foncière ?. 7

Robert Levesque, président de l'association AGTER.....7

Christophe Roturier, administrateur de France Nature Environnement.....7

Samuel Servel, éleveur laitier au Nord de Pontivy (sur 100 Ha pour 3 agriculteurs à temps plein).....8

Pierre Missioux, Directeur général délégué de la SAFER Île-de-France.....9

Table ronde 2. Quelle régulation foncière pour atteindre l'objectif de 500 000 agricultrices et agriculteurs et réaliser la transition écologique et alimentaire ?.....10

Tanguy Martin, médiateur foncier et chargé de plaidoyer de Terre de liens.....10

Cécile Muret, maraîchère et référente sur le foncier de la Confédération paysanne.....10

Marie Massart, adjointe EELV à la Mairie de Montpellier, Conseillère métropolitaine et présidente du Marché d'Intérêt national de Montpellier.....11

Audrey Pulvar, adjointe à la Mairie de Paris et vice-présidente d'AgriParis Seine.....12

Christian Chasseau, Secrétaire national du MNLE.....13

Les propositions de la Coalition foncière.....14

Le point de vue des élus.....16

Dominique Potier, député de Meurthe et Moselle (groupe Socialistes et apparentés).....16

Mathilde Hignet, députée d'Ille et Vilaine (groupe LFI et Nouveau Front Populaire).....16

Lisa Belluco, députée Les Écologistes de la Vienne.....17

Daniel Salmon, sénateur Les Écologistes d'Ille et Vilaine.....17

Peio Dufau, député EHBai (apparenté Parti Socialiste), du pays Basque.....18

Discussion.....18

Conclusion par Dominique Damour (CPTG).....22

Programme du colloque

Programme

9h30	**Ouverture**	**Lisa Belluco, députée Écologiste et Social et Dominique Potier, député Socialistes et apparentés**
9h45	**Les fonctions écologiques des terres agricoles**	***Emmanuelle Porcher*** ***Museum National d'Histoire Naturelle***

La parole aux expert·e·s, actrices et acteurs de terrain

10h • ***Concentration foncière en France : le constat d'une réalité sous-estimée***

• Propositions de la coalition foncière pour améliorer la connaissance des bénéficiaires de la concentration foncière	**Robert Levesque (AGTER)**
• Les constats de France Nature Environnement	**Christophe Roturier (FNE)**
• Le cas d'Altho Bret's à Pontivy, illustration de la concentration foncière par intégration verticale des exploitations agricoles et délégation intégrale de travaux à grande échelle	**Samuel Servel (Terre de liens Bretagne)**
• Bilan des deux premières années d'application de la loi sur la régulation des transferts de parts sociales d'exploitations agricoles en île de France	**Pierre Missioux (SAFER Île de France)**
• Le point de vue d'un·e spécialiste du droit rural	***Intervenant·e en cours de confirmation***

Quelques questions de l'assistance et réponses des intervenant·e·s

Conclusion — **Robert Levesque (AGTER)**

11h05 • ***Quelle régulation foncière pour atteindre l'objectif de 500 000 agricultrices et agriculteurs et réaliser la transition écologique et alimentaire ?***

• Propositions de la coalition foncière pour réguler le foncier agricole dans l'intérêt commun	**Tanguy Martin (Terre de liens)**
• Le point de vue de la Confédération paysanne	**Cécile Muret (Confédération paysanne)**
• L'expérience de Montpellier Méditerranée Métropole	**Marie Massart (Montpellier Méditerranée Métropole)**
• L'expérience d'AgriParis Seine	**Audrey Pulvar (AgriParis Seine)**

Quelques questions de l'assistance et réponses des intervenant·e·s

Conclusion — **Christian Chasseau (MNLE)**

La parole aux élu·e·s

12h ***Réactions de membres du parlement***

Avec la participation confirmée des groupes politiques Écologiste et Social, Ensemble pour la République, Gauche Démocrate et Républicaine, La France Insoumise - Nouveau Front Populaire, Socialistes et apparentés.

(et celle d'autres groupes en attente de confirmation)

Échange avec les panélistes et l'assistance

12h55	**Clôture**	**par le collectif des organisations intervenantes**

Introduction

Lisa Belluco, députée de la Vienne (Les Écologistes)

Je souhaite la bienvenue aux participants et aux organisateurs de ce colloque que je remercie pour cette occasion qu'ils apportent de consacrer d'échanger plus avant, dans cette enceinte, sur un sujet très important.

Je voudrais en préalable rappeler le contexte, c'est-à-dire la remise en cause en cours à l'Assemblée Nationale de la loi dit ZAN, fixant l'objectif de Zéro artificialisation nette. Remise en cause contre laquelle a été lancé une pétition. Le contexte est aussi marqué par l'examen prochain de la loi Duplomb qui propose de « lever les contraintes environnementales » sur l'agriculture pour faciliter les élevages industriels, les mégabassines et ré-autoriser des pesticides interdits.

Dans la Loi d'Orientation Agricole, il n'y a rien sur la question foncière. Dans une version antérieure du projet de loi, un seul paragraphe en traitait mais malheureusement pour encourager sa financiarisation. Nous avons réussi à le faire retirer. Il est donc indispensable d'aborder le sujet.

Dominique Potier, député de Meurthe et Moselle (PS et apparentés)

Le foncier c'est du temps long. Depuis la Révolution française, il y a un combat permanent entre égalité et liberté, entreprise et propriété, capital et travail. Or, ce n'est pas binaire. Il ne faut pas oublier que la sacralisation de la propriété en 1789 avait comme objectif de défendre les paysans face aux seigneurs. C'était, à l'époque, révolutionnaire. Aujourd'hui, elle se retourne contre les petits.

Depuis 1945, avec le Conseil National de la Résistance, on a mis en place les piliers d'un système de gestion du foncier d'inspiration socialiste (avec les lois Pisani), avec le statut du fermage dont les montants sont fixés par le préfet, le contrôle des structures via la SAFER, et un régime d'autorisation d'exploiter. Cela sera la clé de la prospérité française. Il s'agissait de privilégier l'esprit d'entreprise et le travail par rapport aux grands propriétaires et aux rentiers.

Depuis une dizaine d'années, cette régulation est remise en cause par trois mécanismes : la concentration de la propriété via notamment les mécanismes sociétaires, les failles du système de régulation, la concentration des exploitations via l'usage et notamment le travail à façon. Dynamique de concentration et failles des régulations interagissent et se renforcent. Tout ceci à un moment de bascule où on est face au mur de la crise climatique, où l'on a besoin d'encourager des solutions de type agroécologique, préservant la diversité des systèmes agricoles et la biodiversité, qui seront plus résilientes. Pour cela, il nous faut aussi une diversité des acteurs.

On est face aussi à une falaise démographique, dans les dix prochaines années, la moitié des paysans devraient prendre leur retraite. Ce sont 10 millions d'hectares qui vont « changer de main ». Si tout va à l'agrandissement, on perdra des dizaines de milliers d'emplois, on perdra des pans entiers de nos systèmes agricoles, notamment d'élevage et polyculture, avec une perte de souveraineté alimentaire, et cela aura des conséquences écosystémiques dramatiques. Je suis pour la productivité, mais pour produire il nous faut préserver nos écosystèmes.

A ce propos, l'Union Européenne annonce une « loi omnibus » qui risque d'aggraver très sérieusement les choses et de dénaturer la Politique Agricole Commune, les conséquences risquent d'être encore plus graves que celles de la loi Duplomb. Il est à craindre que cela passe sans problème au parlement européen, vu sa composition actuelle et la possibilité d'une majorité droite-extrême droite.

Il y a beaucoup d'initiatives qui se tournent vers le local, c'est bien mais ça restera toujours d'un impact limité. Il faut absolument se mobiliser pour avoir des politiques publiques et des régulations adaptées, de type social démocrate si on veut éviter la catastrophe. Le chemin est long mais nous ne désespérons pas. Il faut poursuivre la bataille culturelle.

Pour ceux qui veulent en savoir plus sur mon analyse du sujet et mes propositions :
La terre en commun. Plaidoyer pour une justice foncière D. Potier, P. Blanc, B. Grimonprez
Rapport d 'information sur le foncier agricole (2018). A-L Petel et D. Potier

Emmanuelle Porcher, professeure au Muséum national d'Histoire naturelle

Je vais vous présenter l'état des connaissances scientifiques sur la question des fonctions écologiques des terres agricoles.

Tout d'abord, il y a consensus sur le fait que le modèle agricole qui domine actuellement en France n'est pas durable. Notamment parce qu'il est basé sur des engrais minéraux dont le stock va s'épuiser (phosphore) ou qui consomment beaucoup d'énergies fossiles à produire (azote), parce qu'il provoque l'érosion des sols, et que les pesticides ont des impacts démontrés sur la santé humaine et sur la biodiversité. On observe d'ores et déjà une stagnation des rendements.

L'agriculture industrielle est la principale cause de disparition des espèces sauvages, notamment les oiseaux. Elle provoque aussi la disparition des pollinisateurs qui se traduit par des pertes de rendement mesurables.

Quelle solution pour changer de modèle ? Il faut appliquer les principes de l'agroécologie, notamment le recyclage de la matière organique pour remplacer les engrais et le contrôle biologique pour remplacer les pesticides. Ce qui repose aussi sur le maintien de la biodiversité. L'agriculture biologique, qui intègre ces principes, contribue elle-même à augmenter la biodiversité. Mais elle ne suffit pas à elle toute seule. Car on peut tout à fait avoir le label Agriculture biologique avec une agriculture industrielle sur de grandes exploitations et des paysages homogènes. Il faut aussi avoir des paysages diversifiés. D'une part, l'existence de haies, bois, prairies permanentes, zones humides, donc des éléments « semi-naturels » stables, augmente la biodiversité en servant de refuge et de lieu de reproduction pour les espèces sauvages. Mais - ce qui est moins connu - la diversité des cultures est également importante, dans l'espace et dans le temps (rotation des cultures). La recherche a montré qu'une diminution de la taille des parcelles avait un effet positif sur la

biodiversité du même ordre de grandeur que l'augmentation des surfaces non cultivées dans le paysage. La diversification des cultures permet quant à elle de réduire significativement les attaques d'insectes et de maladies. Globalement, on a pu estimer (dans une étude de synthèse portant sur 85 pays et plus de 5 000 recherches) que la diversification des cultures permet une augmentation des rendements, la diminution des attaques et maladies des cultures, l'amélioration de la qualité de l'eau et de la fertilité des sols.

En conclusion, la transition indispensable de l'agriculture nécessite des exploitations diversifiées (polyculture élevage, agroforesterie), de petite taille et avec de petites parcelles, et peu consommatrices en intrants, donc basées sur les principes de l'agroécologie et de l'agriculture biologique. Cette transition sera bénéfique à la fois pour la production agricole elle-même, mais aussi pour la biodiversité, la santé humaine, l'eau, et le changement climatique.

Table ronde 1. Quels moyens pour connaître la réalité de la concentration foncière ?

Robert Levesque, président de l'association AGTER

Pour alléger le document, il a été préféré de ne pas rapporter ici le propos de Robert Levesque. La partie qui suit le compte-rendu de la table ronde numéro 2 expose de manière synthétique l'ensemble des propositions de la Coalition foncière dont celles qu'il a présentées. Cette partie renvoie également vers le document de présentation diffusé en amont du colloque qui en fournit tous les détails.

Christophe Roturier, administrateur de France Nature Environnement

J'interviens pour partager l'angle de vue d'une association environnementale : France Nature Environnement. Nous venons de voir que le foncier est au carrefour de nombreux enjeux et notamment d'enjeux environnementaux majeurs. C'est donc un levier dont les organisations environnementales doivent s'emparer.

Le modèle agricole actuel n'est pas durable, ni du point de vue de la santé à cause des pesticides par exemple, ni pour l'environnement. La France ne respecte pas la directive nitrates qui vise à préserver la qualité des eaux. L'an dernier, 17 millions de personnes ont bu au moins une fois une eau qui dépassait les seuils de concentration en pesticides. C'est un sujet très sérieux. Nous connaissons un effondrement de la biodiversité. On subit ici l'impact d'un remembrement excessif réalisé dans les années 50 et 60 qui a conduit à l'arrachage des haies. 70 % du linéaire existant en 1950 a disparu.

Ce modèle agricole n'est pas non plus durable sur le plan économique et social : 18 % des agriculteurs sont sous le seuil de pauvreté. Ce que le mouvement de protestation de l'année dernière traduisait en partie. Cette pauvreté est liée dans les cas les plus dramatiques au suicide des agriculteurs. La France a perdu 30 % d'emplois agricoles en 20 ans. C'est ainsi que chaque année, au moment des départs en retraite, 400 000 Ha vont à l'agrandissement des exploitations voisines. La taille des exploitations a augmenté de 14% en moyenne depuis 2010.

Il y a un gros souci. Le foncier peut devenir une solution pour changer de trajectoire. C'est-à-dire pour aller vers une agroécologie profonde - pas une agriculture « raisonnée » qui ne fait que changer les mots - et pour atteindre l'objectif de 500 000 agriculteurs et plus de 400 000 exploitations en 2035 fixé par la nouvelle Loi d'orientation agricole (LOA). Pour cela, il faut apporter de la cohérence entre le modèle agricole durable à viser et la politique foncière.

Aujourd'hui c'est la financiarisation qui est à l'œuvre, avec des investisseurs qui décident, de loin, ce qui est fait des terres agricoles, avec des systèmes industrialisés. Au contraire, la régulation foncière devrait permettre l'accès aux terres au plus grand nombre de candidats à l'installation agricole, y compris ceux qui ne sont pas issus du milieu agricole, et favoriser des pratiques plus respectueuses de l'environnement en conditionnant l'attribution des terres à des pratiques agro-écologiques.

Les grandes cultures ont une valeur ajoutée relativement faible par unité de surface et c'est peu intensif en emploi. Si on faisait du bio on aurait plus d'emplois sur la même surface et si on faisait une partie en fruit et légumes cela réduirait la dépendance aux importations de ces produits.

Une enquête récente de l'ESA d'Angers estime que 44 % des personnes qui s'installent ne sont pas issues du milieu agricole. Les autres installés se répartissent entre « héritiers qualifiés bien préparés » (34 %) et « héritiers sans vocation », c'est-à-dire sans motivation initiale pour le métier (22 %). Les hors cadres peuvent contribuer à un changement plus rapide des pratiques. Au-delà de la question strictement foncière, il y a une question de formation.

FNE est en phase avec les propositions présentées aujourd'hui. Celle concernant les SAFER notamment. Elles sont un acteur clef du système et pourraient jouer un rôle plus important si elles avaient les moyens de remplir leur mission. Or, les moyens publics dont elles disposaient ont été considérablement réduits. Elle pourrait mieux jouer ce rôle également si leur gouvernance évoluait pour être ouverte à tous les différents acteurs concernés par l'évolution de l'agriculture.

Samuel Servel, éleveur laitier au Nord de Pontivy (sur 100 Ha pour 3 agriculteurs à temps plein)

Dans ma région, traditionnellement herbagère et de bocage, je constate la disparition rapide des éleveurs laitiers moyens (de 4 à 80 ha). Ils sont remplacés par des grandes exploitations céréalières et légumières de 200 à 400 ha et des élevages porcins intensifs. Ceci va de paire avec la disparition des haies, la mise en culture des zones humides, le développement de l'irrigation, l'augmentation de l'usage des pesticides. De bonnes terres ont été artificialisées pour agrandir une usine de chips (18 Ha) et pour installer une zone de grande distribution Intermarché (30 Ha). Tout ceci se fait au détriment des écosystèmes, des sols et de l'eau qui est en train de devenir une ressource critique avec le changement climatique.

En 15 ans, dans un rayon de 2 Km autour de ma ferme, toutes les exploitations ont disparu, alors qu'elles étaient toutes économiquement viables, faute de repreneurs. Leurs terres passent sous le contrôle des unités de production voisines - gros exploitants céréaliers, élevages industriels hors-sol ou légumiers - généralement à la faveur d'achats de parts sociales d'entreprises[1]. C'est ainsi que très peu de terres sont proposées publiquement à la

1 Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole (SCEA) ou autres Société anonymes (SA), déjà créées ou constituées pour l'occasion par les cédants et qui disposent des droits fonciers (en location ou propriété). Leurs

location ou à l'achat dans le Répertoire Départ Installation que consultent celles et ceux qui aimeraient s'installer comme agriculteurs. Le prix de la terre a par ailleurs fortement augmenté pour atteindre 10 000, voire 13 000 euros l'Hectare.

Lorsqu'on discute avec les cédants et les agriculteurs, on voit qu'il n'y a pas de réflexion sur l'avenir de la région, ni chez les cédants, ni au niveau de la Chambre d'Agriculture. C'est un grand impensé.

Cependant, il y a une prise de conscience des collectivités locales, la Communauté de Communes de Pontivy s'est saisi du problème, elle a créé une commission foncière pour constituer des réserves de terre et faire des échanges de parcelle, et a mis en place un plan d'action avec le CIVAM pour mettre en place un recensement des cédants et un outil de diagnostic d'impact de la non-transmission.

Pierre Missioux, Directeur général délégué de la SAFER Île-de-France

En Île de France, la surface agricole utile (SAU) représente 48 % des terres et la concentration foncière y est particulièrement forte : en 2020, elle comptait 4 440 exploitations d'une surface moyenne de 127 Ha chacune. Mais 2 988 d'entre elles occupaient 92 % des terres agricoles. En réalité, 2 500 si l'on ramène à une seule unité celles qui sont détenues par une même personne. Les « grandes cultures » dominent le paysage. L'exploitation est en majorité réalisée en fermage.

On peut se réjouir cependant que la consommation de terres agricoles par l'artificialisation a nettement diminué. On est passé de 1 500 Ha perdus ainsi par an au début des années deux mille à 600 Ha par an en 2012-2017, bien qu'il reste encore de grands projets, comme celui du Triangle de Gonesse. Plusieurs éléments concourent à ce résultat : la multiplication récente de zones de protection : des Zones Agricoles protégées (ZAP) et Périmètres de protection des espaces agricoles et forestiers péri-ubains (PEAN). La SAFER effectue aussi une veille sur l'artificialisation des terres dans 900 communes.

En 2023, l'entrée en vigueur de la loi dite Sempastous[2] a imposé la transparence sur les ventes de parts de sociétés d'exploitation agricole. Elles doivent maintenant être déclarées aux SAFER. On connaît ainsi l'ampleur de ce deuxième marché. Celui de la propriété foncière représente 7 800 Ha par an. Il s'y échange des parcelles de 5 Ha par vente en moyenne. Celui des parts sociales concerne 42 000 Ha par an, avec des cessions de 100 Ha chacune en moyenne, dont le tiers (16 500 Ha) concerne des mutations "hors cadre familial", c'est-à-dire entre des parties qui ne sont pas membres de la même famille.

La SAFER dispose d'un droit de préemption sur les ventes de propriétés foncières et dans une faible mesure, sur certaines ventes de parts sociales. Mais elle n'a acquis que 1 200 Ha sur l'ensemble de ces transferts. Cela lui a permis d'installer, au cours des dernières années, 25 nouveaux exploitants en moyenne par an (sur 770 Ha[3]), qui n'auraient pas pu se positionner sans son intervention, soit un quart des installations annuelles constatées. Ce

---

propriétaires savent que l'administration publique et ses délégataires (telles les SAFER) pourtant chargés de lutter contre les agrandissements excessifs, ont moins de pouvoir d'intervention sur les ventes de parts sociales que sur le marché de la propriété foncière. NdR

2 Du patronyme du Député qui en fait la proposition et autrement appelée Loi portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole.

nombre est cependant très insuffisant puisque 600 exploitations ont disparu entre 2010 et 2020.

Le contexte régional semble pourtant favorable, avec un bassin de 12 millions de consommateurs, des terres fertiles, l'appui des bailleurs et des pouvoirs publics notamment au travers d'aides à l'installation qui peuvent atteindre 80 000 € et des aides au cédant (30 000 €). Mais les candidatures restent peu nombreuses. Sans doute faut-il prendre en compte la difficulté du métier, la faiblesse des rémunérations, les difficultés pour se loger (les logements sont souvent conservés par les cédants) et d'accès à l'eau. Les candidats peinent à réunir les financements pour reprendre des exploitations, notamment celles qui sont spécialisées. Pour les exploitations céréalières, par exemple, le capital nécessaire est en général de l'ordre de 3 à 5 millions d'euros. Aujourd'hui des communes comme Genevilliers ou Avrainville sont prêtes à acheter le foncier et l'exploitation elle même pour permettre une installation, mais peinent à trouver des candidats.

Table ronde 2. Quelle régulation foncière pour atteindre l'objectif de 500 000 agricultrices et agriculteurs et réaliser la transition écologique et alimentaire ?

Tanguy Martin, médiateur foncier et chargé de plaidoyer de Terre de liens

Comme pour l'intervention de Robert Levesque lors de la table ronde numéro 1, pour alléger le document il a été préféré de ne pas rapporter ici le propos de Tanguy Martin. La partie suivante expose de manière synthétique l'ensemble des propositions de la Coalition foncière dont celles qu'il a présentées. Cette partie renvoie également vers le document de présentation diffusé en amont du colloque qui en fournit tous les détails.

Cécile Muret, maraîchère et référente sur le foncier de la Confédération paysanne

Je voudrais commencer par rendre hommage à Pierre Allessandri, Secrétaire de la Via Campagnola qui a été victime d'un assassinat le 17 mars dernier. Il dénonçait les manœuvres d'accaparement de terres et d'aides européennes en Corse. Ce crime a endeuillé tout le syndicalisme agricole et tous ceux qui défendent l'agriculture paysanne et son accès à la terre. Les accaparements touchent aujourd'hui toutes les régions, tous les secteurs.

En recoupant des informations publiques, notamment celles sur les bénéficiaires des aides européennes à l'agriculture disponibles sur le portail en ligne de la PAC, nous sommes parvenus à reconstituer des montages par lesquels se produisent des accaparement de

3 Un autre partie des surfaces acquises par la SAFER est destinée à des réorganisations parcellaires et aménagements publics.

terres en France. Je voudrais en donner trois exemples :

- Un couple (ou Georges et Perrine D.) et ses enfants perçoivent 725 000 euros d'aides PAC à travers une holding basée à Tours qui regroupe probablement dix SCEA de grande culture et une société viticole et exploite une surface estimée à 2900 Ha dans plusieurs départements.

- Un homme (ou Didier C.), sociétaire majoritaire de SCEAs dont 8 SCEA légumières dans les bouches du Rhône et d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) de prestation de services, ainsi que d'activités de tourisme reçoit 947 000 euros de subventions PAC pour une surface globale exploitée estimée à 2800 Ha.

- Pierre C. bénéficie de 111 000 euros d'aides PAC en tant que seul et unique bénéficiaire de trois SCEA, deux Sociétés Civiles Immobilières, une Société à Responsabilité Limitée d'approvisionnement en intrants agricoles et trois sociétés de production d'énergie photovoltaïque et de méthanisation, pour une surface estimée à 440 Ha.

Ces agrandissements se font soit entre voisins. Dans d'autres cas, ils passent par des financiers non agriculteurs qui rentrent au capital de fermes en difficulté ou en fin de carrière pour prendre progressivement possession de l'outil de travail en rachetant des parts jusqu'à devenir sociétaires majoritaires. Le développement des sociétés de « prestation de service agricole », qui prennent en charge les travaux de culture à la demande de propriétaires d'exploitations, est quant à lui une manière pour ces derniers d'échapper aux obligations qui sont les leurs dans le cadre des contrats de fermage. Le statut du fermage, protecteur des agriculteurs locataires, était l'une des grandes conquêtes de la paysannerie. La régulation n'est plus effective face à ces manœuvres qui risque de mener vers la fin des paysans. La concentration des capitaux par quelques-uns cache la concentration des terres ainsi que l'accaparement de l'eau.

Les outils de régulation sont devenus inefficients donc inutiles. Il faut les corriger. Nous affirmons que la liberté d'entreprendre, ce n'est pas la liberté de tout prendre !

Marie Massart, adjointe EELV à la Mairie de Montpellier, Conseillère métropolitaine et présidente du Marché d'Intérêt national de Montpellier

Il n'est pas simple de mobiliser sur la question agricole et même alimentaire. On arrive à tout de même mobiliser sur la préservation des terres, même si en ville, la mobilisation citoyenne parfois nous oppose la problématique du logement : « c'est difficile de se loger et ça coûte cher ». C'est un peu comme l'eau. À partir du moment où elle coule du robinet sans provoquer de problème, les personnes s'intéressent peu au sujet.

La Métropole de Montpellier, c'est 31 communes, 500 000 habitants et 10 000 Ha de terres agricoles, soit le quart du territoire, très morcelées dont un tiers sont en friche, un tiers en vigne, impactées par la crise viticole, et un tiers en autres cultures. 40% de la surface agricole sont en bio. Deux tiers des agriculteurs ont plus de 55 ans et deux tiers d'entre eux ne savent pas qui va reprendre leur ferme. On s'attend à une accélération du morcellement et de la spéculation car beaucoup, malgré les protections des terres agricoles par les documents d'urbanisme, espèrent encore vendre à des promoteurs, ne veulent pas louer et empêchent l'installation.

Nous essayons d'agir à l'échelle de la métropole de Montpellier qui a, depuis 2015 avec Isabelle Touzard, développé une politique agricole et alimentaire pour préserver les terres agricoles et encourager la bio et les circuits courts. On agit sur les modes de production et de consommation pour faire évoluer toutes les pratiques. C'est une action sur l'offre, la demande, mais aussi sur la gouvernance à l'échelle de la métropole et des communes. Cette action implique une coopération entre les services et délégations : économie, emploi, aménagement, urbanisme, cohésion sociale, espaces publics, environnement, eau et l'assainissement, culture, santé, éducation, et avec les services municipaux de la restauration scolaire et de la cohésion sociale. Elle fait partie intégrante des documents cadres que sont les PCAET[4], le SCOT et les PLUI. C'est une politique qui mobilise une cinquantaine de conventions de partenariats publics – privés avec la communauté scientifique, la Chambre d'Agriculture, la SAFER, le CIVAM, les organismes professionnels...

On intervient sur la mobilisation du foncier à l'échelle de la métropole et des communes. Les documents d'urbanisme ont été conçus de manière à réserver 100 Ha pour un "agriparc" dédié à l'installation d'unités de production et d'espaces de loisirs. Nous agissons sur la maîtrise foncière en usant du droit municipal de préemption pour mettre en usage les terres acquises dans le cadre de baux contenant des clauses environnementales (notamment dans les zones de captage d'eau potable). Nous créons aussi avec les propriétaires des associations foncières agricoles pour mener des expérimentations portant sur la diversification et la transmission des exploitations et sur la reconquête des friches agricoles. Nous cherchons aussi à intégrer des projets alimentaires dans les opérations d'aménagements.

Les friches augmentent les risques d'incendie, affectent la biodiversité, favorisent la prolifération des sangliers, la cabanisation. Le fait que la taxe foncière ne s'applique pas sur ces terres n'incite pas à les mettre au service de la production. Un levier fiscal est certainement à concevoir pour y faciliter l'installation.

Sur le terrain de la demande, nous menons une expérimentation pour mettre en place une filière de production de légumineuses (pois chiches, lentilles, petit épeautre) à bas niveau d'impact (FIBANI) financée par l'Agence de l'Eau qui concerne toute la chaîne, de la production à la restauration scolaire. Nous sensibilisons le public pour contrer le rejet du bio qui existe pour des raisons sociétales, sociales, culturelles. Nous faisons aussi un travail de formation auprès des restaurateurs pour favoriser l'achat bio et local.
Cette politique se traduit également par une aide à la Caisse alimentaire commune qui s'inspire de l'idée de sécurité sociale de l'alimentation. Les cotisations permettent d'acheter des produits aux agriculteurs qui ont des pratiques vertueuses.

Audrey Pulvar, adjointe à la Mairie de Paris et vice-présidente d'AgriParis Seine

Les collectivités riveraines de la Seine[5] sont engagées depuis 2023 dans le projet AgriParis Seine pour encourager la transition écologique vers une alimentation locale et durable des habitant·e·s du bassin de la Seine en introduisant de nouvelles exigences dans la commande publique de la restauration collective.

---

4 Plan climat, air et énergie.

5 La ville de Paris, avec Eau de Paris, la Métropole du Grand Paris, la Seine Saint Denis, la Communauté urbaine Le Havre Seine métropole, la Métropole Rouen Normandie et le PETR du Nord de l'Yonne.

Pour atteindre l'objectif d'une alimentation 100 % bio ou "durable"[6], les élus locaux travaillent sur toutes les étapes qui précèdent la livraison des repas, depuis leur préparation jusqu'à l'accès des producteurs au foncier, en passant par les méthodes agricoles et la transformation.

Les premières études ont identifié les besoins sur cinq filières d'approvisionnement et le potentiel de production à moins de 250 km pour pourvoir à la préparation de 95 millions de repas par an en restauration collective sur le territoire d'AgriParis Seine (35 millions rien que pour Paris et la Seine Saint Denis). Ces besoins sont pour les légumes bio de 21 300 tonnes (T) et le potentiel de production de 23 000 T, de 1 000 T pour les légumineuses bio, avec un potentiel de 2000 T, de 2 400 T pour la viande bovine bio, label rouge et race normande avec un potentiel 3 150 T, de plus de 6 000 T pour les fruits avec un potentiel de 1 200 T. Si nous parvenons à réaliser les engagements des acteurs impliqués pour mettre en commun nos moyens techniques et nos capacités de financement cela pourrait avoir un impact très significatif sur l'atteinte des potentiels de production, de l'ordre de 18 % pour filière lait bio et et même 50 % pour la filière légumineuses.

Ces résultats renvoient à la question du foncier pour savoir quelle surface agricole est nécessaire pour ces différents types de production et comment les villes peuvent agir, à travers la commande publique, sur la structuration des filières. Atteindre ces objectifs d'approvisionnement de la restauration collective aurait un effet très positif pour sanctuariser le foncier vers des méthodes agricoles bio et durables.

Christian Chasseau, Secrétaire national du MNLE

Je vais tenter, comme cela m'a été demandé, de faire un résumé de cette deuxième table ronde.

Le législateur est indispensable pour donner les moyens en termes de textes et de ressources financières. Mais aussi les collectivités locales ont aussi un rôle à jouer comme on vient de le voir.

Nous avons partagé l'émotion pour l'assassinat de Pierre en Corse.

J'ai aimé la notion de terre comme droit au travail, et également l'idée que la liberté d'entreprendre ce n'est pas la liberté de tout prendre. J'ai noté qu'il fallait lutter contre la spéculation foncière en matière d'agriculture au même titre que celle en matière d'immobilier urbain qui a des conséquences environnementales puisque cela augmente les distances domicile - travail. Beaucoup de choses sont liées. Ces tables rondes montrent le lien entre facteurs qui ne sont pas tous agricoles.

Sans foncier, il n'y a pas d'agriculture. La surface agricole utile de la France est suffisante pour satisfaire nos besoins en alimentation. Notre balance commerciale est excédentaire : on exporte des produits de luxe et on importe des produits de basse qualité pour l'essentiel de notre population. Si on évitait la spéculation sur les produits agricoles on pourrait améliorer la qualité de l'alimentation pour l'ensemble des français.

J'insiste sur l'importance du portage foncier. Le profil des candidats à l'installation a été évoqué tout à l'heure. Si il y a parmi eux quelques cadres supérieurs dégoûtés par la perte

---

6Conversion bio, Label rouge, Pêche durable et Commerce équitable, à l'exclusion des labels Haute Valeur Environnementale ou Agriculture raisonnée.

de sens de leur travail, il y a aussi ceux qui n'ont pas les moyens d'investir.

Par ailleurs, si les enfants ne reprennent pas l'activité de leurs parents, c'est à cause des revenus agricoles. Mais pas seulement. Redynamiser la vie dans les campagnes est important, il faut des services publics, des commerces de proximité. C'est aussi parce qu'ils disparaissent que certains jeunes s'en vont. La tâche est immense. L'ordre du jour de ce colloque est limité au foncier. L'agriculture urbaine a été évoquée. Il faut la développer mais on voit que le potentiel de production ne pourra guère nourrir que 3 ou 4 % des urbains. Les autres vont continuer à devoir aller au supermarché.

J'ai fait un rêve : que la grande distribution soit administrée par un panel de producteurs et de consommateurs, et que ça allait nettement mieux. Quand la concurrence est poussée à l'extrême, elle fait plus de mal que de bien. Elle enrichit certains - une minorité - mais que ce soit dans notre pays, non seulement le monde paysan mais aussi l'ensemble des travailleurs, ou dans le monde entier, l'agriculture industrielle est une véritable catastrophe. Dans les pays du sud, il n'y a plus de main d'œuvre paysanne, il n'y a que des machines. Les paysans sont maintenant dans les favelas.

Nous avons parlé des moyens financiers à augmenter pour l'agriculture. Or, les ressources sont maintenant orientées vers le budget de l'armée qui est déjà énorme. Il frôle aujourd'hui celui de l'éducation nationale. Alors qu'il suffirait pour aider l'Ukraine de diminuer les moyens alloués à la bombe atomique.

Les propositions de la Coalition foncière

Les propositions sont exposées ici de manière synthétique. Pour en consulter les détails, nous invitons à se reporter au document de présentation diffusé avant la réunion et téléchargeable au bas de cette page web.

Contexte et propositions de la coalition foncière, en bref

La politique de régulation foncière actuelle est inefficace pour empêcher la poursuite de la concentration des terres. Entre 2000 et 2020, le nombre d'unités de production agricole (lui-même sur-estimé par les recensements comme nous allons le montrer) est passé de 663 800 à 389 740[7].

L'agriculture française doit-elle être à terme réduite à 2000 exploitations de grandes cultures de 10000 Ha chacune, 3000 élevages laitiers de 1200 vaches, quelques unités de dizaines de milliers de porcs et 4 élevages géants de poulets (à l'instar du projet de mégaferme en Croatie[8]) et à une agriculture biologique sur les hectares restants ? On assisterait alors à l'appauvrissement considérable de l'économie agricole par une minorité d'agro-industriels.

Ce serait une catastrophe sociale. Les campagnes seraient vidées de leurs emplois et de leurs habitants, et la salarisation des agriculteurs achevée pour les quelques travailleurs restants. Ce serait aussi un désastre environnemental à grand renfort de mécanisation, voire

---

7 R. Levesque d'après SCEES, SSP.

8 Projet dénoncé en mai 2024 par l'Interprofession volaille de chair (ANVOL) : https://www.filieres-avicoles.com/actualites/l-anvol-denonce-les-giga-fermes-usines-de-poulets-ukrainiens-en-croatie#:~:text=L'installation%20de%20giga%2Dfermes,%2Dde%2Dla%2DLoire%20

de robotisation, de chimie de synthèse et d'OGM... C'est-à-dire la prolongation du cocktail qui fait déjà que l'agriculture est aujourd'hui un secteur qui contribue massivement aux crises environnementales et est porteuse de menaces pour la santé des humains et des animaux. La baisse de fertilité des sols met en péril à moyen terme notre sécurité alimentaire.

La solution se trouve dans le développement massif d'une agriculture paysanne, biologique, intensive en main d'œuvre, qui adopte des pratiques agroécologiques qui s'adaptent au différents milieux qui constituent les territoires. Il faut pour cela un renouvellement des générations agricoles, avec plus d'installations que de départs. Les personnes qui désirent devenir paysannes doivent avoir la possibilité d'accéder aux terres. Cet accès facilité à la terre est, avec l'accès à un revenu juste et décent, la condition sine qua none pour rendre de nouveau le métier d'agriculteur attractif pour un large nombre de personnes, d'origine agricole ou non, jeunes ou pas.

Les mécanismes actuels du contrôle des structures s'avèrent incapables de permettre un juste partage des terres et le développement d'une agriculture paysanne et écologique, notamment par l'adoption et le maintien de l'agriculture biologique. Pour réussir le renouvellement des générations agricoles il convient de :

- **Dresser un registre des unités de production agricole et de leurs bénéficiaires effectifs** en distinguant les agriculteurs associés- exploitants des associés non-exploitants, afin de mieux mesurer la concentration foncière aujourd'hui sous-estimée. Leur connaissance est une condition nécessaire pour mieux piloter la politique agricole ;

- **Mettre en place des observatoires opérationnels des marchés fonciers, au niveau régional et national**, en recevant les informations de l'ensemble des projets de transferts de foncier via le marché des biens immobiliers agricoles, des locations, des cessions de parts de sociétés agricoles et les mettant à disposition des candidats à l'installation ou à l'agrandissement ;

- **Étendre le contrôle des structures à l'ensemble des transactions, y compris intrafamiliale, et unifier la régulation foncière** pour permettre un traitement identique de tou·te·s les agriculteur·trice·s quel que soit le mode d'accès au foncier (achat immobilier, location, prise de participation dans une société) et le statut de l'unité de production ;

- **Prioriser l'emploi et la création de valeur ajoutée par hectare en favorisant les pratiques agroécologiques** et l'agriculture biologique dans les Schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles (SDREA) ;

- **Attribuer les autorisations d'exploiter sur la base de la surface agricole utile pondérée par agriculteur et des priorités du SDREA** et mettre en place des autorisations d'exploiter partielles et/ou temporaires quand l'opération est contraire aux objectifs du SDREA ou conduit à dépasser les seuils de surface ;

- **Créer un environnement juridique, économique et institutionnel favorable au partage de la terre**, en maintenant les prix et les loyers à des valeurs accessibles aux projets d'installation d'un large public.

Le point de vue des élus

Dominique Potier, député de Meurthe et Moselle (groupe Socialistes et apparentés)

Nous avons besoin d'une grande loi foncière pour consolider le statut du fermage qui est aujourd'hui menacé et fragilisé. Pour revoir les conditionnalités de ce statut, il faut reposer la question du rapport économique, du rendement du foncier, et du capital.

Une grande loi foncière doit mettre en œuvre aussi deux principes essentiels : d'une part la connaissance, l'observation de tous les marchés du foncier agricole et grâce à elle, d'autre part, la gouvernance de l'ensemble de la terre sur un territoire donné.

Cela suppose un renforcement de l'autorité publique, donc de la SAFER avec au moins deux innovations : la puissance de l'État doit être plus importante dans la gestion du foncier au nom de la planification écologique et de l'intérêt général ; les Schémas de cohérence territoriaux doivent être utilisés comme des outils de planification holistique - qui prennent en compte les terres agricoles, les zones urbaines, la biodiversité… - dans une vision partagée de démocratie locale du foncier dans laquelle les élus territoriaux ne laissent pas leur territoire au jeu du marché dérégulé.

Les attendus d'une réforme systémique du foncier au service de l'intérêt général sont clairs. La question est maintenant celle de trouver le poids politique le plus fort. La Coalition foncière trouve aujourd'hui un écho auprès d'élu·e·s dont les groupes forment un tiers de l'Assemblée nationale. J'ai aussi le mandat de Monsieur le député Hubert Ott du Modem pour vous exprimer son intérêt pour le sujet et qui malheureusement ne peut pas nous rejoindre à cause d'un déplacement. On peut trouver des alliés auprès d'autres bords politiques. Au niveau de la société civile il faut aussi chercher des alliés au-delà des alliances habituelles. Il faut pour cela se parler. L'espoir repose sur l'intention du syndicat Jeunes Agriculteurs de prendre à bras le corps la question du foncier. Il faut engager le dialogue pour parvenir à rassembler. La loi Dufau-Dive montre que cela peut fonctionner sur des petits bouts du problème. C'est très bien, cela peut permettre d'avancer. Même s'il ne faut pas perdre de vue, bien sûr, une réforme systémique au moyen d'une grande loi foncière à l'horizon, certes incertain, de l'élection présidentielle de 2027.

Mathilde Hignet, députée d'Ille et Vilaine (groupe LFI et Nouveau Front Populaire)

Je m'associe à l'hommage rendu à Pierre Alessandri.

Le foncier est un enjeu crucial. Le gouvernement a refusé d'en discuter lors du débat de la Loi d'orientation agricole car le sujet est au cœur des inégalités en agriculture et du modèle agricole dominant actuel. Des règles sont à changer.

Avant de présenter quelques propositions, je voudrais évoquer la question des pensions de retraites agricoles qui sont à mon avis une des causes de la vente de leur exploitation au plus offrant par les cédants. L'action pour l'installation doit aussi porter sur la revalorisation des pensions. Il faut créer les conditions d'un revenu digne tout au long de la carrière des agriculteurs mais aussi une retraite confortable à la fin.

LFI a produit un livret de propositions dans le cadre des débats sur la LOA. Beaucoup d'entre elles visent la protection des terres agricoles. Nous considérons que l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) doit être avancé à 2027. Nous estimons que la taxation des plus-values foncières sur les terres agricoles devenues constructibles[9] doit être portée à 100 % pour dissuader ces requalifications. Nous appelons aussi à revoir la gouvernance du foncier en faisant évoluer les SAFER sur le modèle des Établissements Publics Foncier Régionaux, et en ouvrant à la société les instances de régulation pour instaurer une démocratie foncière.

Il est aussi urgent de renforcer les contrôles pour mettre un terme à l'exploitation non autorisée de terres tout comme d'empêcher que certains propriétaires, mûs souvent par des a priori sexistes ou contre l'agriculture biologique, puissent s'opposer à l'utilisation de leurs terres lorsque des agriculteurs ou agricultrices ont obtenu l'autorisation administrative de les exploiter. L'accès des femmes au foncier appelle par ailleurs des mesures spécifiques pour lever les discriminations qui s'exercent à l'encontre des femmes dans l'accès au foncier d'autant qu'elle contribue davantage au développement de l'agriculture biologique. 46% des « chefs » d'exploitation en bio sont des femmes, alors que leur proportion dans la population agricole totale est de 26 %. Enfin, il faut revoir la distribution des aides PAC qui sont actuellement versées à l'hectare et incitent ainsi à l'agrandissement.

Lisa Belluco, députée Les Écologistes de la Vienne

Généraliser les pratiques agro-écologiques est une priorité. Pour cela, il faut favoriser l'association entre élevage et agriculture qui est essentielle au renouvellement durable de la fertilité des sols. La tentative, au moyen d'une proposition d'amendement à la LOA, de privilégier la viande produite en France dans le cadre des marchés publics a malheureusement échoué. Si la part de produits animaux dans notre alimentation est en réduction, il faut qu'elle soutienne une agriculture plus écologique et qualitative et, a minima, l'élevage en France. Renforcer les services de remplacement et favoriser l'installation collective est aussi indispensable pour libérer les éleveurs de l'astreinte propre à leur métier et leur permettre d'avoir des week-ends et des congés.

Daniel Salmon, sénateur Les Écologistes d'Ille et Vilaine

Développer l'association agriculture - élevage est en effet une nécessité. L'allégement de l'astreinte des éleveurs peut aussi passer par d'autres conduites d'élevage, moins intensives, avec par exemple une seule traite quotidienne ou encore le groupement des naissances sur une seule période de l'année.

Pour revenir au foncier, dans mon département un élevage avec 40 Ha de terres en bio depuis 1970 était proposé à la reprise. Quatre personnes se sont réunies pour un projet diversifié (lait, fruits rouge, équidés) qui a été validé localement et par le Comité Technique SAFER. Un agriculteur conventionnel voisin a déposé un recours et a finalement récupéré 20 Ha sur cet ensemble ruinant le projet choisi initialement.

La SAFER a décidé de laisser partir les terres à l'agrandissement. La moitié d'une exploitation en bio depuis 50 ans va retourner au conventionnel. Ce gâchis est emblématique des problèmes de transparence et de représentativité au sein des instances de régulation et de celui de la capacité collective à s'adapter aux demandes du présent pour une alimentation et un environnement sain et des emplois nombreux.

9 Requalification qui intervient sous l'autorité des mairies dans le cadre des plans d'aménagement urbain locaux.

Une loi foncière est indispensable pour opérer un changement de modèle et généraliser l'agroécologie familiale, paysanne.

Peio Dufau, député EHBai (apparenté Parti Socialiste), du pays Basque

Sur mon territoire, nous sommes confrontés au problème de l'achat de propriétés comportant à la fois du bâti et des terres agricoles par des non agriculteurs qui refusent ensuite de laisser exploiter ces dernières pour « ne pas être dérangés ». Quatre fermes disparaissent ainsi du territoire chaque année sans que la SAFER puisse intervenir.

Seule une forte mobilisation des habitants et des agriculteurs permet parfois de l'éviter. Cela a été le cas à Arbonne, près de Biarritz, où une maison avec 15 Ha estimée à 800 000 euros par les Domaines a trouvé preneur à 3,2 millions d'euros. La SAFER ne pouvait intervenir. Les paysans, appuyés par la société civile ont occupé les lieux pendant trois mois, avec l'organisation de festivals et rencontres. L'acquéreuse, qui voulait élever des chevaux autour de la maison, a finalement renoncer à acheter.

J'ai donc proposé un projet de loi, avec le député LR Julien Dive, pour permettre à la SAFER de préempter les seules terres agricoles lors de la vente de lots comprenant une habitation. Lots qui trouvent souvent preneurs à des prix inaccessibles aux candidats à l'installation en agriculture et dont les terres sont généralement retirées de la production par les acquéreurs. Adoptée en première lecture à l'Assemblée, cette loi permettrait à la SAFER de maintenir leur usage agricole[10]. Le projet prévoit aussi de contrer le recours abusif au "démembrement de propriété", pratique qui consiste à ne vendre que la nue-propriété d'un bien agricole pour échapper au contrôle de la SAFER puis à en transférer l'usufruit à l'acheteur dans un second temps[11]. Ces mesures sont rendues urgentes par le volume très important de terres échappant ainsi à la régulation des prix.

Ce sont des mesures d'urgence, mais il est clair qu'une révision globale de la loi sur le foncier rural est nécessaire.

Discussion

(Q : question d'un auditeur ou d'une auditrice)

Q : Ne faut-il pas décaler l'exécution des droits d'héritage pour éviter une vente des terres, alors qu'aucun repreneur n'est encore identifié, lorsque les héritiers souhaitent immédiatement leur part ?

Tanguy Martin : Peut-être. On peut noter qu'il existe tout de même des avantages fiscaux en cas de mise en location ou d'installation. Les propriétaires détiennent en moyenne 5 Ha. Ce qui veut dire que chaque ferme loue en moyenne à 14 propriétaires différents. 60 % des fermes sont en location, 40 % en propriété.

---

10 Actuellement, en cas d'opposition du vendeur à la préemption partielle, la SAFER n'a que la possibilité de préempter l'ensemble du lot. Dans la majorité des cas, il ne se trouve pas, parmi les candidats à l'installation, de repreneur pour l'habitation, trop chère pour eux. Elle doit alors renoncer à l'opération.

11 Passé le délai prévu par la loi pour permettre aux SAFER d'intervenir a posteriori sur la vente, soit deux ans durant lesquels l'exploitation des terres est déjà souvent confiée à l'acheteur sous le masque d'une prestation de service agricole.

Q: Peut-on développer la finance foncière éthique ?

Tanguy Martin : Je précise que Terre de Liens n'est pas dans un modèle financiarisé, puisqu'il n'y a pas chez nous de rémunération du capital. C'est pourquoi on parle d'épargne solidaire.

Cécile Muret : La propriété a une importance réduite du fait du statut du fermage dans la question de la transmission.

Mais le recours à des prestataires de services, le « travail à façon », est une manière de contourner ce statut qui limite grandement les exigences des propriétaires vis-à-vis des fermiers. En clair, quelqu'un est enregistré officiellement comme chef d'exploitation de terres auprès de l'administration, mais il fait appel à une entreprise de services qui fait la travail avec ses propres salariés et machines : tracteurs, semoirs, moissonneuse-batteuse.

La financiarisation, c'est un peu différent. Si 80 % des parts sociales d'une SCEA appartiennent à une holding, c'est elle, les détenteurs de son capital qui peuvent récupérer la majorité de la valeur ajoutée produite par la SCEA et qui alors ne rémunère plus des agriculteurs. C'est une forme de dépossession. Il faut être naïf pour penser que ce capital pourrait être éthique.

Q: Comment expliquer le fait qu'il y ait un manque de repreneurs ?

Pierre Missioux : On a effectivement moins de candidatures que sur la décennie précédente. La pénibilité du travail, notamment dans le maraîchage, entre en compte. Par ailleurs, les jeunes ne veulent plus s'installer pour la vie. Il y a une recherche de « mobilité » professionnelle. Enfin pour les exploitations céréalières, le capital nécessaire est de plus en plus prohibitif de l'ordre de 3 ou 5 Millions d'euros .

Samuel Servel : Il y a des différences selon les territoires. Dans le territoire de Rostronen à l'Ouest de Pontivy, toutes les fermes sont reprises au contraire de la région Est que je vous ai décrite. C'était une zone délaissée il y a 30 à 40 ans. Aujourd'hui, elle attire de nouveaux porteurs de projet. Le fait qu'il y ait eu des installations dans le passé en attire de nouvelles, il y a un effet boule de neige. C'est l'importance de la vie sociale, de l'entraide pour les nouveaux arrivants qui trouvent un tissu social dynamique. L'histoire n'est donc pas écrite, mais on a perdu 15 ans pour relancer les installations.

Q: À quel point le fait de détenir des actions d'une entreprise agricole induit un contrôle de l'exploitation, en quoi un lien se fait entre la propriété du capital et les décisions dans l'exploitation, l'organisation du travail voire les choix culturaux ?

Tanguy Martin : Sauf à ce que cela soit noté différemment dans les statuts, le pouvoir est proportionnel à la part de capital détenue. Le donneur d'ordre peut laisser plus ou moins de latitude aux associés exploitants ou au chef de culture salarié mais le détenteur de capital s'associe, proportionnellement, à la prise de contrôle. Il faudrait changer cela. Nous défendons pour notre part le fait que la détention de capital ne puisse excéder 50% des parts de l'unité de production pour les associés non-exploitants.

Daniel Salmon : Le fait que des sociétés, c'est-à-dire des actionnaires, prennent de plus en plus de foncier n'est pas souhaitable. Car on va vers du salariat et des obligations de rendement financier. En effet, il faut alors rémunérer les actionnaires pour le capital investi. On va vers du court termisme. Depuis très longtemps, l'intérêt de l'agriculture est d'améliorer la terre année après année pour avoir un outil de plus en plus performant. Quand on rentre

dans des sociétés, on sait bien que c'est la vitesse, le rendement financier maximum et la spéculation qui se mettent en place. Il faut donc lutter contre cette forme d'exploitation, c'est-à-dire contrôler davantage les structures. Des efforts ont été faits. Il y a eu la loi Sempastous, mais elle ne va pas assez loin. Aujourd'hui, lors des cessions, 40 % des terres partent vers des sociétés. On tourne la page d'un modèle familial et paysan. Le groupe Les Écologistes au Sénat a une vigilance forte la-dessus. Je sais que le groupe EELV à l'assemblée nationale aussi.

Cécile Muret : D'un point de vue plus large, il s'agit de remettre en cause des choses très ancrées dans notre civilisation. L'Occident s'est évertué à supprimer la paysannerie en présentant cela comme un progrès pour l'humanité. La question c'est aussi comment on renverser cette idée et faire comprendre que c'est la paysannerie qui est porteuse de progrès !

Q: Vous avez évoqué la nécessité d'obtenir plus de transparence sur la relation entre exploitation et foncier. Je suppose que vous visez aussi les statistiques du salariat agricole. La MSA peut-elle avoir les statistiques du salariat agricole, que ce soit dans les entreprises de prestation ou dans les exploitations agricoles, et les statistiques des retraités de l'agriculture qui continuent à être actifs en faisant de la prestation agricole ?

Lisa Belluco : On avait proposé un certain nombre d'amendements à la LOA pour collecter plus de de données, de statistiques les mouvements de foncier. J'ai siégé pour un mandat de 2 ans de 2022 à 2024 à l'Observatoire des espaces naturels et forestiers. Et pendant ces deux années, cet observatoire ne s'est pas réuni. Il y a donc aussi à revivifier des outils qui existent déjà. S'ils ne sont pas supprimés avec la loi de simplification et que nous examinerons la semaine prochaine…

Mathilde Hignet : La MSA est normalement en capacité d'avoir toutes ces données. La MSA est le seul modèle de sécurité sociale un peu démocratique avec des élections alors que ce n'est pas le cas du régime général. C'est le projet de loi de finance de la sécurité sociale qui le cadre. Il a perdu son sens de régime pensé par ses assurés.

Cécile Muret : Les prestations de services agricoles sont réalisées par des sociétés de service. La MSA connaît les entreprises de travaux agricoles car elles sont affiliées à la MSA. Mais on ne sait pas combien de surfaces elles exploitent. La MSA, comme le régime général, a quatre caisses : famille, accident du travail, maladie et retraites. Seule la caisse retraite est déficitaire et cela pour les mêmes raisons que les autres caisses de retraite : ce sont les actifs qui paient les gens qui sont en retraite. On a de moins en moins de paysans, forcément les autres branches viennent faire de la « compensation démographique ».

Q : Mon frère a repris la ferme de nos parents. Il va prendre sa retraite d'ici 5 ou 6 ans. Le travail est très fatiguant. Personne ne veut reprendre l'élevage et la production de lait en particulier. Pourtant l'élevage est indissociable de l'agriculture, car il amende la terre. Dans les fermes alentours, quand ses collègues arrêtent l'élevage, ils doivent mettre plus d'engrais et cela devient des surfaces pour faire des céréales. Enrichir la terre grâce à l'élevage, c'était notre modèle, avec les haies. Je pense que c'est l'élevage qui peut favoriser la transition écologique, sinon tout passera en grande culture. Qu'est ce que vous proposez sur ce sujet ?

Lisa Belluco : Nous sommes un certain nombre sur les bancs de l'Assemblée à avoir fait des propositions pour le maintien de l'élevage en France. On a un problème de concurrence avec la viande importée. On est encore sur un modèle plutôt extensif et on ne peut pas être encore comparé avec certains pays qui ont tout industrialisé. Même sur le porc qu'on fait

beaucoup en bâtiment, cela n'a rien à voir avec les élevages allemands où ils font travailler des travailleurs polonais pour une bouchée de pain. Le plus petit élevage allemand est presque de la taille du plus grand élevage français. À la fin, sur le prix on n'est pas tout à fait concurrentiel même si on produit certainement une viande de meilleure qualité. Je ne soutiens évidemment pas l'élevage en bâtiment pour autant. On a proposé à minima dans la LOA – cela n'a pas été retenu – que les marchés publics puissent recourir à la viande française en priorité. On peut réduire la part de produits animaux dans notre alimentation, mais il faut que ces produits animaux viennent d'une agriculture plus qualitative, vertueuse et a minima française.

L'élevage est un métier plus difficile que la grande culture où il y a des périodes de rush qui sont contenues dans l'année et où, le reste du temps, les agriculteurs peuvent mieux s'organiser. D'ailleurs, c'est un fait que les agriculteurs en grandes cultures sont plus représentés et actifs dans les syndicats car ils ont plus de temps à y consacrer.

Il y a un renforcement à faire des services de remplacement pour permettre aux éleveurs d'avoir du temps. Les agriculteurs ne sont pas différents des autres êtres humains, ils ont aussi envie d'avoir des week-ends et des vacances de temps en temps. Les éleveurs ne peuvent pas se le permettre s'ils n'ont pas un service de remplacement efficace. On peut aussi trouver des moyens pour favoriser l'installation collective puisqu'entre associés on peut s'organiser. On peut se relayer, se donner du temps pour respirer. Cela compte, pour encourager les jeunes, donner l'envie de s'engager dans l'élevage, de parvenir à proposer une manière d'exercer qui soit plus compatible avec le bien être, avec la vie familiale.

Mathilde Hignet : Il est important de défendre la déspécialisation des territoires et des régions, et les productions. Il faut défendre la polyculture élevage. C'est compliqué d'expliquer que la céréalisation amenuise le capacité du sol à produire et qu'à un moment donné les rendements vont baisser quelle que soit la quantité d'engrais. Il faut ramener de la matière organique en dé-spécialisant. Mais c'est compliqué car c'est remettre en cause un modèle agricole. Il y a d'un côté une volonté de défendre un modèle agricole dominant… Je constate, et cela m'agace, que le monde politique homogénéise l'agriculture en disant « le monde agricole » ou « les agriculteurs veulent ceci ou cela (généralement l'expression « qu'on arrête de les emmerder » vient après). En réalité, les agriculteurs et le monde agricole ne sont pas homogènes. Des productions doivent être défendues et d'autres remises en question. Des agriculteurs veulent être accompagnés pour changer leur pratiques. Il faut travailler sur le service de remplacement ou la possibilité d'avoir des salariés.

Une partie du monde agricole n'a pas envie de faire évoluer ses pratiques et dit qu'elle répond bien à la demande du consommateur. Mais le consommateur veut manger de la qualité et ne peut pas, car ses revenus ne le lui permettent pas, parce que les loyers sont trop élevés notamment. Si on voit trop les choses en silo c'est compliqué de faire avancer les choses. Notre rôle de politique est aussi d'avoir une dimension un peu globale sur ce qui nous fait avancer tous collectivement.

Daniel Salmon : Nous avons le même discours, c'est essentiel. L'agriculture a évolué sur un mode capitalistique avec des économies d'échelle ce qui a amené une hyper spécialisation de chacune des régions. On se retrouve en Bretagne avec un élevage pléthorique. Ça a amené un excédent d'effluents. On a concentré de grosses coopératives et de gros abattoirs. On a fait dans le gigantisme et l'industrialisation. On a des excédents d'azote en Bretagne et des déficits dans l'Est de la France. Donc il faut ramener de l'élevage sur l'ensemble du territoire français. C'est le seul moyen d'avoir des équilibres et de pouvoir amender et fertiliser les sols correctement. Ça ne se fait pas d'un claquement de doigt. Il y a un verrouillage des filières. Quand on veut faire bouger les choses, c'est très difficile mais on

doit avoir cette ambition là. Il faut aussi donner envie. Même en Bretagne, il y une décapitalisation en bovin. Il faut donner envie aux jeunes d'aller dans l'élevage. Les non-issus du milieu agricole vont plutôt sur les petits fruits rouges et le maraîchage, peut-être sur les ovins, mais rarement sur les bovins. Il faut de l'information pour donner envie. On a les moyens de le faire. Je connais plein d'éleveurs qui vivent bien en bio. Organisés en forme collective avec des GAEC qui font de la mono-traite en été et qui ont l'impression d'être en vacances, qui se prennent un week sur deux, qui font des vêlages groupés de printemps. Mais ça ne va pas avec notre société qui veut des productions linéaires sur toute l'année. Avec les vêlages groupés, il y a un moment en hiver où on n'a plus de lait. Ils ont, eux, un hiver plus léger où ils peuvent faire plein de choses. L'élevage permet de conserver les paysages, les haies. J'avais déposé une proposition de loi sur la préservation et la reconquête de la haie qui a été adoptée à l'unanimité au Sénat et qui est passée dans la LOA – c'est peut-être le seul truc positif qui y soit. L'élevage on le défend.

Je m'intéresse par ailleurs beaucoup aux questions d'énergie en agriculture. On tend à dissocier en disant que l'agriculture ne peut pas faire de l'énergie. Or, en réalité l'alimentation, c'est déjà de l'énergie. En alimentant les animaux qui assuraient la traction animale elle produisait de l'énergie. Elle en fait donc depuis toujours. C'est la base. Elle n'en faisait pas seulement pour les travaux des champs mais aussi pour les millions de chevaux utilisés en France. 15% de la surface agricole servait pour l'énergie de la traction animale. L'agrivoltaïsme, la méthanisation, ce sont des choses qui peuvent être mises en œuvre de manière très encadrée. Il y a un vrai sujet et on ne peut pas penser en silo. Il y a une solidarité ville - campagne qui doit exister pour l'alimentation mais aussi pour l'énergie.

Conclusion par Dominique Damour (CPTG)

Au nom des organisations qui ont préparé ce colloque, j'adresse nos remerciements :

- à Lisa Belluco qui a accepté de nous ouvrir les portes de l'Assemblée Nationale

- à Lisa Belluco et Dominique Potier qui nous ont accueilli,

- aux intervenants,

- aux participants,

- à toutes celles et ceux qui ont apporté leur pierre à l'édifice

- à Cécile Muret pour avoir partagé l'hommage à Psierre Alessandri.

Pour nous, les membres de la Coalition Foncière avec le Collectif pour le triangle de Gonesse qui agit depuis plus de 10 ans pour protéger ces terres fertiles d'Île de France et le MNLE qui lutte contre les *datas centers* qui sont une nouvelle cause d'artificialisation, ce colloque constitue une étape. Le travail n'est pas terminé. Nous souhaitons poursuivre, approfondir, enrichir nos propositions avec celles et ceux qui voudront afin que les objectifs structurels fixés par le législateur puissent être effectivement atteints. Les terres mises sur les divers marchés doivent être orientées pour satisfaire des objectifs de politique agricole, alimentaire, et de préservation de l'environnement. Il faut pouvoir intervenir, dans la transparence et la concertation au niveau local, pour faire mieux que « le marché », ne pas se contenter de trouver un repreneur mais porter attention à l'orientation de son projet.

Les intervenants ont tous montré, et affirmé la nécessité, que les collectivités territoriales, les élus, les organisations professionnelles s'impliquent pour permettre les changements indispensables. La Coalition foncière avec d'autres organisations de la société civile est prête!

Ce travail national doit aussi être porté au niveau européen dans le cadre de la PAC (il est question d'observatoire foncier).

Nous savons que les évolutions législatives prendront du temps, que nous voulons court, et qu'il sera nécessaire que la société civile et les élu·e·s saisissent toutes les situations particulières, locales, pour des mobilisations. Car ces mobilisations anticipent souvent les indispensables évolutions législatives d'accès au foncier.

Un changement est nécessaire, en particulier, donner la possibilité d'accéder à des terres, à ceux qui le souhaitent, qu'ils soient d'origine agricole ou non.

J'ai envie de reprendre ces 2 phrases de nos intervenants:

- « sans foncier pas d'agriculteurs! »

- « la liberté d'entreprendre n'est pas la liberté de tout prendre ».

Nous avons besoin d'un renouvellement des générations agricoles avec plus d'installations que de départs, de permettre à plus de paysans et paysannes de vivre de leur travail et de remplir cette noble tâche qui est de nous nourrir pour notre santé et notre plaisir. »

Pour allez plus loin, vous pouvez consulter les supports de présentation des intervenant·e·s sur la page web suivante, où vous trouverez également une synthèse du colloque :

https://www.agter.asso.fr/article1801_fr.html

Contacts des organisatrices et organisateurs

Association pour contribuer à l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre de l'eau et des ressources naturelles (AGTER) : Robert Levesque : robert.levesque@agter.org

Collectif pour la Préservation des Terres de Gonesse (CPTG) : Dominique Damour : dodam22@orange.fr

Confédération paysanne : Cécile Muret : cecile.muret@orange.fr

France Nature Environnement (FNE) : Christophe Roturier : christophe.roturier@fne.asso.fr

Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE) : Christian Chasseau : christian.chasseau@free.fr

Terre de liens : Tanguy Martin : t.martin@terredeliens.org